

FORMATION : **BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE EN ALTERNANCE**

Arrêté de création du 28.03.2011-J.O. du 13.04.2011 modifié par l'Arrêté du 21.06.2011 – J.O. du 07.07.2011 Code diplôme 45033608T – RNCP 38231

Diplôme national de **niveau 4 européen** permettant d'acquérir les techniques et compétences attendues d'un professionnel qualifié de la coiffure.

PUBLIC :

Contrat d'apprentissage :

- Les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus cherchant un contrat d'apprentissage.
- Au-delà de 29 ans : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui-ci, les travailleurs handicapés (sans limite d'âge), les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.
- Les jeunes de moins de 15 ans ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (fin de 3e) désirant commencer à exécuter un contrat d'apprentissage dès lors qu'ils ont atteint l'âge de 15 ans et un jour.

Contrat de professionnalisation :

- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus afin de compléter leur formation initiale ;
- Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus ;
- Les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- Les personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé (contrat unique d'insertion - CUI).

PRÉREQUIS : Tout public maîtrisant la langue française et destiné à un contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation avec les salons des marques franchisés au groupe HOLDING ANTOINE.

- Diplôme de niveau 3 européen (CAP, BEP, Titre professionnel) ou scolarité complète y conduisant).
- Deux ans d'expérience professionnelle en rapport avec la finalité du diplôme (jusqu'à 5 ans selon le niveau de formation initiale). La période de contrat de travail qui permet de préparer le diplôme peut être prise en compte.
- Possibilité de parcours aménagé en fonction du parcours antérieur (expériences ou validation de compétences) et de situations particulières
- Lors d'un entretien individuel, un positionnement pédagogique permettra d'identifier les attentes du candidat en termes de contenus et d'évaluer :
 - Les acquis antérieurs,
 - La connaissance de la filière professionnelle,
 - La compréhension des objectifs et des modalités de la formation (pédagogiques et administratifs),
 - La motivation au regard de la cohérence entre le projet professionnel et le parcours scolaire, professionnel et personnel.

DURÉE : La durée de formation est déterminée par un positionnement et formalisée dans le contrat d'apprentissage. La durée moyenne de formation est de 800 heures en centre en alternance avec l'entreprise, sur 2 ans.

DATES OU PÉRIODE : Les dates de formation sont liées à celles du contrat d'apprentissage. Signature du contrat d'apprentissage : toute l'année (entrée permanente).

HORAIRES CFA STEPHAN UNIVERSITY : Du lundi au Vendredi de 9H30 - 12h30 et de 13h30 - 17H30

Variable en fonction de l'individualisation du parcours. Un planning annuel sera édité et présent dans le livret d'apprentissage de chaque apprenant pour déterminer les temps de formation au sein du CFA et des classes bimodales (pour les apprenants).

En milieu professionnel : En fonction de l'organisation de travail de l'entreprise d'accueil.

VOLUME HORAIRE MOYEN DES ENSEIGNEMENTS MODULABLE SELON LES ACQUIS DE L'APPRENANT

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	Total
EN CENTRE DE FORMATION	400 h	400 h	800 h
• Expression et connaissance du monde	60 h	60 h	120 h
• Création, couleur, coupe, coiffage	60 h	60 h	120 h
• Modification durable de la coupe	60 h	60 h	120 h
• Coiffure événementielle ou Coupe homme + entretien du système pilo facial	60 h	60 h	120 h
• Mobilisation des connaissances scientifiques, techniques et réglementaires dans une situation professionnelle	58 h	58 h	116 h
• Gestion de l'entreprise	68 h	68 h	136 h
• Mise en œuvre d'une démarche de recherche en arts appliqués au service de la création d'une coiffure	34 h	34 h	68 h

EN ENTREPRISE : Le rythme d'alternance est individualisé en fonction des besoins de l'apprenti, des contraintes de l'entreprise et du CFA.

NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR SESSION :

- Minimum : 6
- Maximum : 12

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Formation mixte présentiel/distanciel

Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation avec test de positionnement au préalable.

LIEU :

STEPHAN UNIVERSITY – 3 rue Peyrolières – 31 000 TOULOUSE

HANDICAP :

Pour les personnes en situation de handicap, nous mettons tout en œuvre pour vous accueillir ou pour vous réorienter. Vous pouvez nous contacter au 06 63 10 32 06 – Mme GALY Ghislaine – ghislaine.m@holdingantoine.fr -

TARIFS : Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, prise en charge totale par l'OPCO de l'entreprise

OBJECTIF

Préparation et obtention du BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE.

Référentiel d'activités professionnelles BREVET PROFESSIONNEL Coiffure

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure est un professionnel hautement qualifié. Il est compétent dans l'accueil, la prise en charge et le suivi de la clientèle ; il maîtrise les techniques d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de coloration, d'éclaircissement, de mise en forme temporaire ou durable et de coiffage. Il conseille la clientèle et exerce une activité de valorisation des services et de suivi beauté. Il assure également la gestion administrative et financière de l'entreprise ainsi que son développement, l'animation et la gestion du personnel.

Dans ses activités d'accueil et de suivi de la clientèle, il réalise la collecte, la sélection et le traitement des informations ainsi que le suivi de la qualité de l'accueil et la prise en charge de la clientèle. Il conçoit et met en œuvre des techniques, produits et services par :

- le conseil et la vente de produits, matériels et services
- la conception de coiffure personnalisée
- la mise en œuvre des techniques de soins capillaires, de coloration et d'éclaircissement
- la création et la réalisation de coupes aussi bien féminines que masculines
- la conception et la réalisation de coiffures événementielles
- la conception de coupes masculines spécifiques ainsi que la réalisation d'une taille du système pilo-facial.

L'exercice du métier prend en compte la connaissance de l'entreprise, la réglementation et les normes en vigueur, la santé et la sécurité au travail, la qualité et le développement durable. La maîtrise des outils informatiques et des logiciels professionnels est également requise.

CONTENU

UP10 - Création, couleur, coupe, coiffage

Gérer les produits et les matériels
Planifier les activités
Concevoir une coiffure personnalisée
Mettre en œuvre des techniques de coloration et d'éclaircissement
Créer et réaliser des coupes
Concevoir et réaliser des mises en forme temporaires et des coiffages

UP20 - Modification durable de la forme

Mettre en œuvre des techniques de soins capillaires
Mettre en œuvre des techniques de modification durable de la forme
Apprécier la mise en œuvre et le résultat d'une technique

UP30A - Option A - coiffure événementielle

Concevoir et réaliser des coiffures événementielles

UP30B - Option B - Coupe homme et entretien du système pilo-facial

Réaliser des coupes masculines spécifiques
Concevoir et réaliser une taille du système pilo-facial

UP41 - Vente-conseil

Transmettre des informations et rendre compte
Suivre la qualité de l'accueil et de la prise en charge de la clientèle
Développer la vente des produits et des services
Conseiller et vendre des produits, des matériels et des services
Evaluer la satisfaction de la clientèle

UP42 - Management et gestion d'un salon de coiffure

Collecter, sélectionner et traiter les informations
Animer et encadrer les personnels
Participer à la gestion de l'entreprise
Evaluer le travail du personnel

UP51 - Sciences et technologies

Analyser une situation professionnelle en vue d'y apporter des réponses, en mobilisant les connaissances en sciences, technologie et réglementation

UP52 - Arts appliqués à la profession

Analyser une situation professionnelle en vue d'y apporter des réponses, en mobilisant les connaissances relatives aux problématiques contemporaines de la coiffure, à l'anatomie, à l'esthétique de la coiffure et à l'expression plastique

UG60 - Expression et connaissance du monde

Français et histoire-géographie
Produire et analyser des discours de nature variée
Produire et analyser des supports utilisant des langages différents
Mobiliser la culture acquise en cours de formation pour produire et analyser des discours et des supports
Construire une réflexion personnelle fondée sur des documents proposés, sur des travaux conduits en cours, sur des lectures et une expérience personnelle et professionnelle

UF - Epreuve facultative langue vivante

Compétences de niveau B1+ du CECRL
S'exprimer oralement en continu

Interagir en langue étrangère ou régionale
Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère ou régionale

MODALITÉS D'ÉVALUATION D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Evaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
- Evaluation en cours de formation
Tout au long de la formation, des temps d'évaluation sont organisés, pour que chaque apprenant puisse nommer ses objectifs pédagogiques, ses progressions et ses réussites.
Une démarche d'évaluation formative incite à analyser ses pratiques et ses stratégies d'apprentissage.
Conseil de classe à chaque fin de trimestre et convocation des apprenants en difficultés, accompagné du responsable légal si mineur.
Réunion ponctuelle et trimestrielle avec le maître d'apprentissage, l'apprenant (responsable légal si mineur) et responsable pédagogique pour analyser la progression de l'apprenant.
- Situation d'évaluation
Ces évaluations peuvent prendre différentes formes en fonction des objectifs : fiche d'analyse du travail, test en ligne, QCM sur table, exercice d'entraînement, mise en situation, épreuve d'oral, examen blanc, présentation projet...
- Attestation de compétences
Le dispositif d'évaluation est formalisé dans un livret d'apprentissage, évaluation initiale, bilans intermédiaires et évaluation finale, permettent de visualiser et mettre en valeur les acquis de la formation, de capitaliser ce qui fonctionne et d'impulser des changements de pratiques, pour optimiser l'acquisition de connaissances et compétences.
Ce Livret, utilisé par le formateur et le tuteur en entreprise, atteste la validation des acquis.

MODALITÉS DE CERTIFICATION

- TAUX D'OBTENTION NATIONAL : %
Inserjeunes : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>
- Le centre de formation facilite l'inscription des apprenants aux épreuves de validation et les informe des dates des examens.
- Le diplôme est délivré au vu des résultats obtenus à un examen se déroulant sous la forme d'une combinaison d'épreuves ponctuelles terminales. La présence du candidat à toutes les épreuves est obligatoire. Possibilité de valider un ou des blocs de compétences.
- L'Education Nationale délivre le diplôme, ou le cas échéant, une attestation reconnaissant l'acquisition de blocs de compétences.

Épreuves	Unités	Coef.	Forme	Durée
E1 Création, couleur, coupe et coiffage	U.10	6	Ponctuelle pratique	2h30
E2 Modification durable de la forme	U.20	5	Ponctuelle pratique	2h
E3 Épreuve professionnelle optionnelle au choix du candidat : E30A Coiffure événementielle ou E30B Coupe homme et entretien du système pilo-facial	U.30A ou U.30B	5	Ponctuelle pratique	1h
E4 Gestion de l'entreprise		5		
E41 Sous-épreuve Vente conseil	U.41	2	Ponctuelle orale	10 min
E42 Sous-épreuve Management et gestion d'un salon	U.42	3	Ponctuelle écrite	3h
E5 Sciences - technologies et arts appliqués		8		
E51 Sous-épreuve Sciences et technologies	U.51	6	Ponctuelle écrite	3h

E52 Sous-épreuve Arts appliqués à la profession	U.52	2	Ponctuelle écrite	2h
E6 Expression et connaissance du monde	U.60	3	Ponctuelle écrite	3h

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Compétences et qualification de l'équipe pédagogique

Les formateurs ont un niveau de qualification de Bac+3 à Bac+5 et/ou sont des professionnels du métier concerné, avec une expérience significative en formation.

Les coordonnateurs pédagogiques accompagnent les formateurs et peuvent être sollicités à tout moment pour des besoins de régulations, réajustements en lien avec le parcours de formation, problématiques d'évaluation...

Les équipes pédagogiques réactualisent régulièrement leurs compétences (plan formation continue) et assurent une veille technologique et pédagogique.

Secrétariat et accueil

Les assistantes administratives accompagnent les apprenants dans leurs formalités administratives.

Un accueil physique et téléphonique est assuré pour un premier niveau d'information et une orientation vers les interlocuteurs adéquats.

La constitution de l'équipe pédagogique dédiée à l'action de formation et les personnes ressources figurent dans le Livret d'accueil et/ou d'apprentissage, remis à chaque apprenant à l'inscription et en début de formation.

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apport théorique et méthodologique : séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Contenus des programmes adaptés en fonction des besoins identifiés et du référentiel du BP Métiers de la Coiffure.
- Questionnaires, exercices et étude de cas
- Réflexion et échanges sur cas pratiques
- Retours d'expériences

Éléments matériels :

- Mise à disposition de tout le matériel informatique (ordinateur pour chaque apprenants) et pédagogique nécessaire
- Support de cours au format numérique projeté sur écran et transmis au participant via son extranet personnalisé
- Plateau technique et salon d'application équipé (mobilier, appareils, matériels et clients modèles)
- Salle de classe équipée (mobilier et écran dynamique, connexion internet mise à disposition de chaque apprenants)

Référent pédagogique :

- Chaque formation est sous la responsabilité du référent pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.
- L'encadrement, le placement, l'élaboration des conventions et le suivi des périodes sont assurés par la responsable des relations entreprises.

LES DÉBOUCHÉS

- Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure, peut exercer son activité comme employeur ou salarié dans les salons ou entreprises de coiffure, dans les entreprises de production ou de distribution de produits capillaires, dans les établissements sanitaires et sociaux (hôpital, maison de retraite, maison de convalescence...).
- Il peut gérer sa propre entreprise, être coiffeur indépendant, à domicile.
Il peut occuper un poste de chef d'entreprise, directeur technique 'manager', chef de bac, coiffeur, animateur ou responsable technique, conseiller professionnel.
- Au titre de la loi du 5 juillet 1996 qui modifie la loi n° 46-1173 du 23 mai 1946 portant réglementation des conditions d'accès à la profession de coiffeur, il peut exercer le contrôle effectif et permanent de toute entreprise ou établissement de coiffure.

Emplois concernés : Coiffeur(se), artisans Coiffeurs(ses)

Dans un souci d'amélioration continue de notre offre et des pratiques pédagogiques, la satisfaction des apprenants et des entreprises est évaluée et analysée chaque année.